Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_57-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 33
Présents : 32
Absents représentés : 1

Date de la convocation : 3 mars 2026
Date d'affichage : 3 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à l'Espace Social et Culturel Commun salle de l'Auditorium "1 rue Albert Camus" Saint Brice en Coglès 35460 MAEN ROCH, sous la présidence de Monsieur Christian HUBERT, Président.

Etaient présents : M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvion Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Eslhout, Mme Montembault, M. Eon, M. Rault, M. Sourdin Pierre, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, M. Retoré, Mme Perrin, M. Sourdin Jean Frédéric, Mme Chataignier, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, M. Hamard, Mme Boulière, M. De Moncuit, M. Prioul, M. Avril, Mme Blaise, M. Rapinel

Suppléants présents sans voix délibérante : M. Jobert, Mme Tison,

Absente excusée avec pouvoir : Mme Machard représentée par M. Houdus

Absents Excusés : M. Dubreil-Jardin, Mme Balusson

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, Mme Gobé, M. Germain,

Mme Paule PERRIN est désignée secrétaire de séance

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2026_57_020_4.2 : Création d'un emploi non permanent à temps non complet d'adjoint d'animation ALSH Les P'tits Gallos

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, informe les membres du conseil communautaire qu'un animateur de l'ALSH Les P'tits Gallos qui avait commencé le 1er janvier 2026 a présenté sa démission.

Il est donc nécessaire, afin de permettre une continuité de service, de délibérer à nouveau pour permettre le recrutement d'un nouvel agent à compter du 11 mars 2026 à temps non complet.

Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines propose :

- **D'autoriser la création d'un emploi non permanent à l'ALSH Les P'tits Gallos, du 11 mars 2026 au 31 décembre 2026, à temps non complet, à savoir une rémunération calculée à 18,63/35ème au vu du volume d'heures nécessaires au service, sur le grade d'adjoint d'animation et sur le motif d'un accroissement temporaire d'activités ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de recrutement en référence aux dispositions de l'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique ;**

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 035-200070688-20260310-2026_57-DE

- **De fixer la rémunération de l'agent recruté comme suit :**

  - **La rémunération sera calculée en référence à un emploi de catégorie C – au 1er échelon du grade d'adjoint d'animation – complété d'un régime indemnitaire dans la limite de celui mis en place par délibération à Couesnon Marches de Bretagne.**

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, avec 1 voix contre et 32 voix pour, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-Président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT